

Charte Cours Particuliers

Règles de fonctionnement à connaître et à respecter

● L'élève s'engage à :

- Être ponctuel(le)
- Prévenir en cas de retard ou d'imprévu minimum **24 heures** avant le cours (sauf cas exceptionnel)
- Venir au cours fixé ensemble
- Pour les cours en visio, avoir la caméra et le micro allumés pour un bon déroulé du cours
- Planifier le cours au moins **48 heures** à l'avance (confirmation d'un cours proposé par le professeur ou demande d'un cours par l'élève)
- Communiquer le sujet à travailler au moins **48 heures** à l'avance

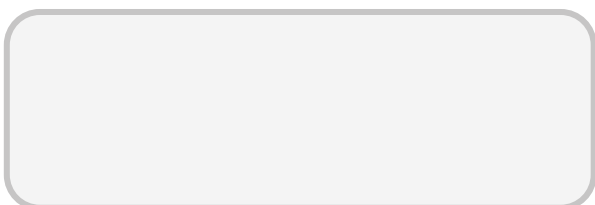
Si l'élève ne prévient pas, ne vient pas au cours, n'est pas chez lui, **il s'engage à payer la séance.**

Si l'élève arrive avec plus de **15 minutes de retard** (sans prévenir), **le cours est annulé et la séance facturée.**

Je soussigné(e), m'engage à respecter et à appliquer les conditions mentionnées ci-dessus.

Fait à, le

Signature de l'élève



Signatures des parents

